Brunswick et à la Nouvelle-Ecosse. Or, M. l'Orateur, en prenant en considération l'ensemble de cet arrangement, je dois déclarer de nouveau que je ne puis y découvrir qu'un Les provinces pourront faire seul principe. fonctionner leurs gouvernements sans danger de se voir exposées à recourir à l'impôt direct, c'est-à-dire à des taxes écrasantes ou nouvelles. Eh bien! M. l'ORATEUR, les ingénieurs prétendent que ce qui constitue la puissance d'une place forte se trouve dans la puissance de ses parties faibles. Ce principe est dans le cas actuel appliqué à nos provinces au point de vue des finances. Les besoins des plus nécessiteuses constituent la mesure de la subvention accordée à toutes. Les plus génées dans leurs finances recovront assez pour leurs besoins, et les autres auront, si non autant, du moins assez pour les satisfaire toutes; tandis que, d'un autre côté, les dettes de toutes les provinces devront être, pour toutes les fins, élevées au niveau de celles qui sont les plus obérées. Pour le démontrer, M. l'ORATEUR, je dirai quelques mots du montant des subventions promises au Bas et au Haut-Canada. Ces subventions, comme nous l'avons vu, ne doivent consister que des 80 centins par tête, moins certaines déductions, dont je n'ai que faire de tenir compte dans le moment; mais il est indubitable qu'ils devront recevoir moins que les 80 centins, parce que l'excédant de leur dette sur les \$62,500,000 devra être garanti, et l'intérêt devra en être payé par le gouvernement fédéral, et cet intérêt sera déduit par le gouvernement fédérale des subventions qui leur sont res-Pectivement accordées. Alors, les provinces maritimes, comme nous l'avons également vu, devront en réalité recevoir davantage. Or, supposons pour un moment que l'arrangement cût été que la confédération aurait assumé toute la dette du Canada et payé en conséquence des intérêts plus élevés aux autres provinces, dans ce cas les deux Canadas n'auraient eu besoin que d'une subvention moindre de même que les autres provinces.—Pour le trésor fédéral, le coût total aurait toujours été le même. Je dis done, qu'indirectement, pour toutes les fins l'on a imposé au gouvernement général le montant entier des dettes antérieures de ces provinces, et plus encore le fardeau entier du fonctionnement de la machine gouvernementale, tant tédérale que provinciale, à moins que plus tard il arrive que certaines provinces jugent à propos de faire des

dépenses extraordinaires et de les payer ellesmêmes. C'est ce que je ne pense pas, car cela entraînerait l'impôt direct, sans lequel elles peuvent fort bien se tirer d'affaires. Mais quant à cette partie du plan, c'est précisément comme le reste; l'on a voulu faire les choses de manière à plaire à tout le monde, n'ayant en vue que l'idée politique do s'assurer des partisans, mettant de côté la question de savoir si le système fonctionnerait toujours bien et quels en seraient les effets. (Ecoutez! écoutez!) Eh bien! M. l'Orateur, maintenant que nous voilà familiarisés avec le système, j'aimerais beaucoup à savoir où se trouve la perspective de pouvoir administrer avec économie les affaires politiques? Quelle sera la mission qu'aura à remplir le ministre des finances du gouvernement fédéral?-Celle de se présenter, tenant à la main un budget couvrant non seulement les dépenses du gouvernement fédéral, mais un budget couvrant aussi tout ce que j'appellerai dépenses normales, dépenses projetées et dépenses prévues de toutes les provinces. (Écoutez! écoutez!) Le ministre des finances de la province. -s'il y en a un,-n'aura que faire de préparer un budget, à moins qu'il n'excède ses revenus; - à moins qu'avec son lieutenant-gouverneur et son gouvernement local, il ne préfère dépenser plus qu'il ne peut recevoir du gouvernement fédéral, -sous ce système, ou la modification ingénieuse de ce système à laquelle l'on ne tardera pas d'avoir recours et à laquelle je vais sous peu faire allusion. Il saura fort bien qu'il doit retirer tant pour les terres, mines et minéraux, tant des licences et le reste, tant de mille ou centaines de mille piastres en tout; il en tirera naturellement tout le parti qu'il prurra. Un fait digne de remarque est que d'un commun accord ceux qui ont entrepris d'éclairer les différentes provinces sur la question de la confédération, ont invariablement rehaussé aux yeux des habitants de ces provinces les conséquences innappréciables du marché avantageux qu'elles faisaient. (Ecoutez!) Mon hon, ami de Hochelaga nous a donné lecture, l'autre soir, d'un extrait d'un discours prononcé par l'hon. M. TILLEY, du Nouveau-Brunswick. dans lequel ce monsieur expliquait à sa satisfaction et à celle de ses auditeurs, que le Nouveau-Brunsvick avait la garantie de toucher une somme de \$34,000 par année de plus qu'il n'en avait besoin. Si je ne me trompe, l'hon. soliciteur-général